

MOTION ISSUE DE L'AG DES AGENT·ES DES COLLÈGES DE SEINE- SAINT-DENIS DU 12 JUIN 2019

Agent-es des collèges du département de Seine-Saint-Denis, nous nous sommes réunis avec les syndicats FO du conseil départemental, SNFOLC, Sud Éducation, Sud Conseil Départemental et CFDT cinq mois après notre assemblée générale du 13 février 2019.

5 MOIS durant lesquels nous nous sommes rendu·es compte que, loin de répondre à ses obligations de protection de notre santé, le Conseil Départemental dressait tous les obstacles pour nous interdire d'avoir accès aux informations auxquelles nous avons droit.

5 MOIS durant lesquels, sur consigne du Conseil Départemental, on nous refuse trop souvent de nous communiquer les DTA, comme aux collèges Langevin-Wallon de Rosny Ss Bois, Pierre Sémard de Bobigny ou Christine de Pisan d'Aulnay-sous-Bois...

5 MOIS durant lesquels le Conseil Départemental ne respecte pas la réglementation.

POURQUOI LE FAIT-IL ?

Est-ce parce qu'il sait que, dans de très nombreux collèges, il y a de l'amiante ?

Est-ce parce qu'il sait que beaucoup d'entre nous risquent de tomber malades ?

Est-ce parce qu'il sait que beaucoup d'entre nous ont été ou sont encore exposé·es à des dalles amiantées, qu'on nous demande, au mépris de la circulaire du 6 juillet 2018, de décaper encore et encore ?

NOUS NE L'ACCEPTONS PAS !

C'EST NOTRE SANTÉ QUI EST EN JEU !

Nous avons le droit de savoir si nous avons été exposé·es ou pas, si nous sommes en sécurité ou pas !

OBTENIR UN DTA EST UN DROIT !

Nous exigeons qu'il y ait un CHSCT du Conseil Départemental sur cette question.

Nous décidons de mandater une commission de liaison, composée en particulier de collègues agent-es et professeur-es des 10 collèges où nous avons obtenu le DTA, de représentant-es syndicaux·les et de parents d'élèves, pour mettre la pression sur le Conseil Départemental, organiser la bagarre, exiger de notre employeur qu'il prenne toutes les mesures nécessaires et urgentes pour protéger notre santé et assurer le suivi médical auquel nous avons droit.

MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ DES 90 PRÉSENT·ES.